



Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

AVIS AUX PARENTS

ADMISSION DES NOUVEAUX ÉLÈVES AU PRÉSCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2016-2017
(pour tous les nouveaux élèves qui auront 5 ans au 30 septembre 2016)

QUAND : 18, 19 et 20 janvier 2016
(Aucune demande ne sera reçue avant ces dates)

OÙ : À l'école du secteur de résidence de l'enfant.
En consultant le site Internet de la Commission scolaire, vous pouvez identifier votre école. (<http://www.cspo.qc.ca/cartes>)

DOCUMENTS EXIGÉS :

- **Pour l'enfant né au Québec : CERTIFICAT DE NAISSANCE GRAND FORMAT** (original, incluant les noms et prénoms des parents – vous pouvez vous le procurer sur le site : www.etatcivil.gouv.qc.ca)
- **Pour l'enfant né en Ontario : DÉCLARATION DE NAISSANCE VIVANTE** (original, incluant les noms et prénoms des parents - vous pouvez vous le procurer sur le site : www.mgs.gov.on.ca)
- **Pour l'enfant né au Canada (ailleurs qu'au Québec ou en Ontario) : CERTIFICAT DE NAISSANCE DE LA PROVINCE OU DU TERRITOIRE VISÉ**, (original, incluant les noms et prénoms des parents).
- **Pour l'enfant né hors Canada : LES DOCUMENTS VENANT D'IMMIGRATION CANADA ET D'IMMIGRATION QUÉBEC** pour l'enfant et les parents. **Certificat de naissance de l'enfant (traduit si nécessaire).**

et

- **Une preuve de résidence** (factures d'un service public : Hydro-Québec, Gazifère, Bell, etc.) sur le territoire de la Commission scolaire.
- **La carte d'assurance-maladie du Québec de l'enfant.**
- **Une photocopie des feuillets du carnet de vaccination.**

NOTE IMPORTANTE :

SI LE DOSSIER N'EST PAS COMPLET, L'ÉLÈVE NE SERA PAS ADMIS ET NE POURRA FRÉQUENTER L'ÉCOLE TANT ET AUSSI LONGTEMPS QUE LE DOSSIER DEMEURERA INCOMPLET.

Pour information : Service de l'organisation scolaire et du transport
819 771-4548, poste 864-700

Un message plus complet paraîtra en janvier.

Le secrétaire général,
Pierre Ménard